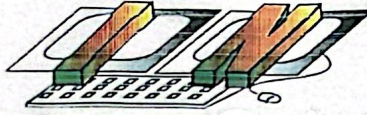


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
IMPRIMERIE NATIONALE
B.P. : 1603 YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
NATIONAL PRINTING PRESS
P.O. Box: 1603 YAOUNDE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE L'IMPRIMERIE NATIONALE (CIPM-IN)

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE
D'URGENCE N°/26/015.../DAONR/IN/CIPM-SC/BMBC/2026 DU
08.../07.../2026 RELATIF À LA SÉLECTION D'UN CABINET D'AUDIT POUR LA
RÉALISATION DES MISSIONS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À
L'IMPRIMERIE NATIONALE.**

FINANCEMENT : Budget de fonctionnement de l'Imprimerie Nationale

IMPUTATION : 6324-0300

EXERCICE : 2026

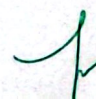
Juillet 2026

TABLE DES MATIERES

Pièce N°0.	Lettre d'invitation à soumissionner (le cas échéant)	5
Pièce N°1.	Avis d' Appel d' Offres (AAO)	9
Pièce N°2.	Règlement Général de l'Appel d'Offres(RGAO)	24
Pièce N°3.	Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)	61
Pièce N°4.	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).....	85
Pièce N°5.	Termes de référence (TDR).....	114
Pièce N°6.	Proposition technique - Tableaux types	120
Pièce N°7.	Proposition financière Tableaux types	132
Pièce N°8.	Modèle de marché	146
Pièce N°9.	Modèles de documents ou formulaires types à utiliser par les Soumissionnaires	151
Pièce N°10.	Charte d'intégrité.....	160
Pièce N°11.	La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales	165
Pièce N°12.	Liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités par le ministre en charge des finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics	170



**PIÈCE N°0. LETTRE D'INVITATION À
SOUMISSIONNER**



LETTRE D'INVITATION À SOUMISSIONNER¹

Date:

À Mesdames/Messieurs les Directeurs
Généraux des Cabinets :

- OKALA AHANDA & Associés
- MOORE STEPENS CA
- CAEAC

Référence : APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 26/015.../AONR/IN/CIPM-SC/BMBC/2026 DU 08./07./2026 RELATIF À LA SÉLECTION D'UN CABINET D'AUDIT POUR LA RÉALISATION DES MISSIONS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À L'IMPRIMERIE NATIONALE

Madame/Monsieur,

1. J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié (e) pour le projet cité en référence, et que vous êtes par conséquent admis(e) à soumissionner pour l'Appel d'Offres National Restreint en Procédure d'Urgence n° 015.../AONR/IN/CIPM-SC/BMBC/2026 du 08./07./2026 relatif à la **sélection d'un cabinet d'audit pour la réalisation des missions de commissariat aux comptes à l'Imprimerie Nationale.**

2. Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage (Service Commercial-Bureau des Marchés), **et/ou disponible sur le site web de l'ARMP (<http://www.armp.cm>)**, ou toute autre moyen de communication électronique fixé par le maître d'ouvrage (à préciser).

3. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré moyennant paiement d'un montant non remboursable des frais d'acquisition de **cinquante mille (50 000) francs CFA** (2) au Service Commercial-Bureau des Marchés de l'Imprimerie Nationale située derrière l'ancien Palais Présidentiel.

Toutefois, la soumission des offres par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO dont le téléchargement est gratuit.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission de **six-cents mille (600 000) francs CFA**. Ledit cautionnement devra être accompagné du récépissé délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation du Cameroun (CDEC) conformément à la **Circulaire N°000019 du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de**

consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics. CFA (2)] et doivent être remises à **Service Commercial-Bureau des Marchés de l'Imprimerie Nationale située derrière l'ancien Palais Présidentiel** au plus tard à 12 heures le **17.10.2026** en version physique.

Les plis seront ouverts immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants

4. La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après :

N°	Noms des entreprises (ou groupement d'entreprises) pré-qualifiés	Adresses
1	CAEAC	B.P : 3223 Douala-Cameroun Tél : 233 421 698 / 670 870 726
1.	MOORE STEPHENS CA	B.P 3883 Douala-Cameroun Tél : 699 85 05 94/ 699 88 78 97
2.	OKALA AHANDA & Associés	BP 1268 Douala-Cameroun Tél : 674 89 88 39

5. Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement. Par contre, les candidats pré-qualifiés en groupement ne peuvent soumissionner séparément.

6. Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après et dans un délai maximum de deux (02) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettez ou non une proposition.

Veuillez agréer, **Madame/Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Yaoundé, le

Copies

- Conseil d'Administration-IN
- ARMP (pour publication et archivage)
- Maître d'Ouvrage
- Président CIPM-IN
- Affichage

PIÈCE N°1. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 26/015/AONR/IN/CIPM-SC/BMBC/2026 DU 08/07/2026 RELATIF À LA SÉLECTION D'UN CABINET D'AUDIT POUR LA RÉALISATION DES MISSIONS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À L'IMPRIMERIE NATIONALE

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget de fonctionnement de l'Imprimerie Nationale pour le compte de l'exercice 2025, le Directeur Général de l'Imprimerie Nationale lance un Appel d'Offres NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE RELATIF À LA SÉLECTION D'UN CABINET D'AUDIT POUR LA RÉALISATION DES MISSIONS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À L'IMPRIMERIE NATIONALE.

2. Consistance des Prestations

Les Prestations comprennent notamment : la sélection d'un cabinet d'audit en vue d'accompagner le Conseil d'Administration de l'Imprimerie Nationale dans ses missions de performance budgétaire et de certification des comptes, suivant les Lois et Règlements en vigueur au Cameroun.

Le cabinet d'Audit désigné auprès du Conseil d'Administration de l'Imprimerie Nationale est astreint au respect des obligations et des diligences généralement admises dans sa profession. A ce titre, il est chargé notamment :

- D'effectuer tout au long de son mandat, tous les contrôles, toutes vérifications qu'il juge opportunes, en se faisant communiquer toute pièce qu'il juge utile ;
- De porter à la connaissance du Conseil d'Administration et des Autorités de tutelle, toute irrégularité, tout fait délictueux qu'il aurait découvert sans que sa responsabilité puisse être engagée ;
- De recueillir toutes informations utiles à l'exercice de sa mission auprès des tiers qui ont accompli des opérations pour le compte de l'Imprimerie Nationale. Toutefois, ce droit d'information ne peut s'étendre à la communication de pièces, contrats et documents quelconque détenus par les tiers, à moins qu'il n'y soit autorisé par une décision de la juridiction compétente statuant à bref délai ;
- D'élaborer ses rapports et d'en communiquer les résultats au Conseil d'Administration dans les délais requis ;
- Tout au long de son mandat, le cabinet d'Audit s'assurera de la régularité et de la sincérité des comptes annuels de l'Imprimerie Nationale. Il délivrera une certification sur la capacité des comptes à donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine ;
- Tout au long de sa mission, il disposera de tous les pouvoirs d'investigation tant sur pièces que sur place. Il est habilité à adresser toutes les observations motivées au Directeur Général de l'Imprimerie Nationale.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente millions (30 000 000) francs CFA** Toutes Taxes Comprises. **La répartition financière est de six millions trois-cent mille (6 300 000) francs CFA par exercice budgétaire.**

4. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **trois (03) ans renouvelables une fois, soit une durée maximale de six (06) ans conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA.**

La période d'exécution concerne les comptes des exercices 2026, 2027 et 2028 pour le premier mandat. La seconde période concernera les comptes des exercices 2029, 2030 et 2030 pour le second mandat, sous réserve de l'exécution satisfaisante de la première période.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux cabinets ci-après, retenus à l'issue de la phase de présélection à savoir:

- CAEAC ;
- MOORE STEPHENS CA ;
- OKALA AHANDA & Associés ;

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget de fonctionnement de l'Imprimerie Nationale
Sur la ligne d'imputation budgétaire n° 6324-0300.

7. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'Offres : hors ligne.

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **six cents mille (600 000) FCFA**. Il est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

8. Ledit cautionnement devra être accompagné du récépissé délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation du Cameroun (CDEC) conformément à la **Circulaire N°000019 du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.**

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Bureau des Marchés du Service Commercial de l'Imprimerie Nationale, sis au siège de cette entreprise au Centre Administratif de Yaoundé derrière l'ancien Palais Présidentiel. BP : 1603 Yaoundé, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Il peut être retiré sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) Francs CFA** au compte d'Affectation Spéciale de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (CAS-ARMP) N° 335 988 60001 94 ouvert à la BICEC.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement sur le site de l'ARMP (www.amp.cm). Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

11. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, chaque offre est rédigée en français ou en anglais. Les offres rédigées en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir *au Service Commercial-Bureau des Marchés de l'Imprimerie Nationale située derrière l'Ancien Palais Présidentiel* au plus tard le ~~17/07/2026~~ **17/07/2026** à **13 heures 30 minutes** et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 26/015.../AONR/IN/CIPM-SC/BMBC/2026 DU ~~08/07/2026~~ **08/07/2026** RELATIF À LA SÉLECTION D'UN CABINET D'AUDIT POUR LA RÉALISATION DES MISSIONS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À L'IMPRIMERIE NATIONALE. »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

12. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage:

- a. les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- b. les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- c. les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- d. les plis non-conformes au mode de soumission
- e. Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Pour le cas de l'Appel d'Offres Restreint (ouverture en 02 temps) : il y a lieu de relever qu'en plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière requis, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière, dans une enveloppe scellée pour servir d'offre témoin marquée comme telle, et destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en deux temps.

L'ouverture des pièces administrative et offres techniques aura lieu le ~~17/07/2021~~ **17/07/2021** à **14 heures 30 minutes** par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Imprimerie Nationale dans la salle de réunions de l'imprimerie Nationale située derrière l'Ancien Palais Présidentiel.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la **note technique qualificative de 80 sur 100 points** seront ouvertes à 12 heures par la même Commission et dans la même salle à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprise.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

14. Critères d'évaluation

14.1-Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics
- non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission);
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- note technique inférieure à 80/100 points sur l'évaluation des critères essentiels renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- non-respect du profil du chef de mission à savoir : diplôme d'expert-comptable (bacc +5 en comptabilité, audit, gestion) et expérience ce de 15 ans dans l'exercice de la profession au Cameroun et dans la sous-région
- absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- absence de l'offre financière témoin ;
- absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;



- absence du CCAP paraphé sur chaque page, signé, daté et assorti de la mention « lu et approuvé » à la dernière page
- Absence de l'attestation de capacité de préfinancement d'un montant supérieur ou égal à **quinze millions (15 000 000) francs CFA** délivrée par une banque de 1^{er} ordre conformément aux dispositions du présent DAO.

14.2-Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres.

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels qui porteront sur:

a) la présentation générale de l'offre : 05 points répartis ainsi qu'il suit :

- f. reliure : 01 point,
- g. agencement : 01 point,
- séparation par des intercalaires de couleur : 01 point ;
- lisibilité : 02 points.

b) Référence du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires : 45 points répartis ainsi qu'il suit :

b.1) Expérience générale : expérience acquise dans la réalisation d'activités analogues à celles faisant l'objet des prestations (02 marchés exécutés au cours des 3 dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Produire les copies des première et dernières pages des contrats signés + procès-verbaux de réception définitive) : 25 points soit :

- ° Premier marché d'une valeur d'au moins vingt millions (20 000 000) francs CFA TTC + procès-verbal de réception définitive : 15 points ;
- ° Deuxième marché d'un montant au moins égal à quinze millions (15 000 000) francs CFA TTC + procès-verbal de réception définitive : 10 points.

b.2) Expérience spécifique en prestation similaires : 20 points:

Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant que prestataire, au moins 02 marchés exécutés dans la réalisation des missions de commissariat aux comptes au cours des trois dernières années avec une valeur minimale de **vingt-trois millions (23 000 000) francs CFA** pour chaque marché, soit **10 points par marché produit + procès-verbal de réception définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage**. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques.

c) Plan de travail et méthodologie proposés en adéquation avec les Termes De Référence : 15 points répartis ainsi qu'il suit :

- c.1 planning ou calendrier de réalisation des prestations : 10 points
- c.2 pertinence de la méthodologie : 05 points.

d) Qualification et compétence des experts : 20 points répartis ainsi qu'il suit :

d.1 Qualification minimale (diplôme) : 10 points soit :

- ° **Pour le Chef de mission (expert-comptable)**: minimum bacc + 5 en comptabilité, contrôle de gestion) : 03 points
- ° **Pour le juriste fiscaliste (expert juriste-fiscaliste)** : minimum de bacc +5 en droit fiscal, fiscalité des entreprises : 03 points
- ° **Pour les auditeurs seniors**, minimum bacc + 5 en audit et/ou contrôle de gestion : 03 points
- ° **Pour l'informaticien** : minimum bacc + 3 en informatique : 01 point

d.2 Expérience : 10 points soit :

- ° **Pour le chef de mission (expert-comptable)** au moins quinze (15) ans dans l'exercice de la profession au Cameroun et dans la sous-région : 04 points
- ° **Juriste fiscaliste** : au moins six (6) ans dans l'exercice de la profession au Cameroun et dans la sous-région : 02 points
- ° **Auditeur Senior** : au moins sept (7) ans dans l'exercice de la profession au Cameroun et dans la sous-région : 02 points
- ° **Informaticien** au moins six (6) ans dans l'exercice de la profession au Cameroun et dans la sous-région : 02 points.

e) Commentaires et suggestions sur les TDR : 05 points

f) Solvabilité et capacités financières : 10 points.

Le score minimum technique est de **80/100 points**.

N.B : Tout agent public listé parmi le personnel d'un soumissionnaire et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration, sera considéré comme non valable.

15. Attribution

Le Directeur Général de l'Imprimerie Nationale attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux disante par combinaison des critères techniques financiers et ou esthétiques.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables (8h-15h30) au Bureau des Marchés logé au Service Commercial de l'Imprimerie Nationale située derrière l'Ancien Palais Présidentiel.

17. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics(MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP ou la Direction Générale de l'Imprimerie Nationale.

Copies:

- Conseil d'Administration-IN
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM -IN
- Affichage chrono



08 JUL 2026

Oyono Bika
Pierre Nolasque

TENDER NOTICE

RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE NO. 26/015/AONR/IN/CIPM-SC/BMBC/2026 OF 08/07/2026 FOR THE SELECTION OF AN AUDIT FIRM TO CARRY OUT STATUTORY AUDIT MISSIONS AT THE NATIONAL PRINTING PRESS OF CAMEROON

1. Subject of the Call for Tender

Within the framework of the implementation of the Operating budget 2025 the General Manager of National Printing Press launches on behalf of this institution, a Restricted National Invitation to Tender in emergency procedure relating to the selection on an audit firm to carry out the statutory audit missions at the National Printing Press of Cameroon.

2. Nature of the Services

The Services include in particular: the Selection of an audit firm willing to support the Board of Directors of the National Printing Press in its missions of budgetary performance and certification of accounts, in accordance with the laws and regulations in force in Cameroon.

The audit firm appointed to the Board of Directors of the National Printing Press is bound by the obligations and due diligence generally accepted in its profession. In this capacity, it is specifically responsible for :

- Conducting throughout its mandate all audits and verifications it deems necessary. Obtaining any documents it considers self ;
- Reporting to the Board of Directors and supervisory authorities any irregularities and criminal acts it may discover without incurring liability ;
- Gathering informations useful for the performance of its duties from third parties who have carried out operations on behalf of the National Printing Press .However, this right to information cannot extend to the disclosure of any documents, contracts, or records held by third parties, unless authorized by a decision of the competent court ruling expeditiously ;
- To prepare its reports and communicate the results to the Board of Directors within the required deadlines ;
- Throughout its mandate, the audit firm will ensure the regularity and accuracy of the National Printing Press's annual accounts. It will issue a certification on the ability of the accounts to present a true and fair view of the result of operations of the past financial year, as well as the financial position and assets ;
- Throughout its engagement, it will have full investigate powers, both through documentary review and on-site inspections. It is authorized to submit all reasoned observations to the Director General of the National Printing Press.

3. Estimated cost

The estimated cost after preliminary studies is **thirty millions (30 000 000) CFA francs**. The financial allocation is **six million three hundred thousand (6, 300,000) CFA francs per fiscal year**.

4. Estimated execution timeframe

The maximum deadline provided for by the Project Owner for the execution of the services covered by this invitation to tender is **three (03) years renewable once, i.e a maximum duration of six (06) years in accordance with the provisions of the OHADA Uniform Act**.

The execution period cover the financial statements for the 2026, 2027 and 2028 fiscal years for the first term. The second period will cover the financial statements for the 2029, 2030 et 2031 fiscal years for the second term, subject to the satisfactory execution of the first period.

This deadline shall start from the date of notification of the administrative order to commence services.

5. Participation and origin

Participation in this call for tender is restricted to the following service providers :

- a. CAEAC ;
- b. MOORE STEPHENS CA ;

a. **OKALA AHANDA & Associés**

6. Financing

The services subject of this invitation to tender shall be funded by the National Printing Press Budget (program of 2025 financial year on the budget head No. 6324-0300)

7. Submission method

The submission method chosen for this consultation is offline.

8. Bid bond

Each bidder shall include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond issued by a first-rate banking institution authorised to issue bonds for public contracts, approved by the Ministry in charge of Finance and whose list is found in document 13 of the Tender File, of an amount of **six hundred thousands (600 000) CFA francs**. It is set at 2 % of the estimated amount, all taxes inclusive, of the contract in accordance with the Order in force] and valid up to thirty (30) days beyond the date of validity of bids. *The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.*

The said guarantee must be accompanied by the receipt issued by the Cameroon Deposit and Consignment Fund (CDEC) in accordance with Circular No. 000019 of June 05, 2024 relating to the procedures for the constitution, deposit, conservation restitution and release of guarantee on public contracts.

09 Consultation of the Tender File

The hard copy of the file may be consulted free of charge at the services of the PO during working hours (8 AM-3.30 PM) at Service Commercial (Bureau des Marchés) of the National Printing Press, located behind Ancien Palais Présidentiel, upon publication of this notice.

The **soft copy** can equally be consulted on the ARMP website (www.armp.cm).

10. Acquisition of the Tender File

The hard copy of the file may be obtained from Service Commercial (Bureau des Marchés) of the National Printing Press, located behind Ancien Palais Présidentiel as soon as this notice is published against the payment of a non-refundable sum of **fifty thousands (50 0000) CFA francs** for the purchase fees payable in the account CAS-ARMP N° 335 988 60001 94 opened with the BICEC. It is also possible to obtain the electronic version of the file by downloading it free of charge from the addresses indicated above for electronic version. However, hard copy submission shall be conditional on the payment of TF purchase fees.

11. Submission of bids

Each tender, drafted in English or French.

- If the submission is done offline, the administrative offer shall be produced in seven (7) copies, including the original and six (6) copies marked as such, must be received at National Printing Press (Commercial Department-Contracts Office) later than **17th/07/2026 at 1 :30 p.m** and must be marked as follows:

« RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE NO. 26/015/AONR/IN/CIPM-SC/BMBC/2026 OF 08/07/2026 FOR THE SELECTION OF AN AUDIT FIRM TO CARRY OUT STATUTORY AUDIT MISSIONS AT THE NATIONAL PRINTING PRESS OF CAMEROON »
"To be opened only during the bid-opening session"

12. Admissibility of bids

Administrative documents and technical and financial bids must be submitted in different and separate sealed envelopes.

The following shall be inadmissible by the Project Owner:

- Bids revealing the identity of the bidder;
- Bids received after the date and time for submission;
- Bids with indication on the identity of the invitation to tender;
- Bids non-compliant with the bidding method.

Failure to produce the number of copies specified in the Special Regulations or offer only in copies

8

Am

- Any incomplete offer in accordance with the requirements of the tender documents shall be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by a first-rate body or financial institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds in the field of public contracts or failure to comply with the model documents in the tender documents shall result in the outright rejection of the tender without any appeal. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned is considered to be absent. A bid bond submitted by a tenderer during the tender opening session is inadmissible. In the case of a restricted invitation to tender (opening in 2 phases): it should be noted that, in addition to the number of copies of the financial bid required, the tenderer shall submit one copy of this financial bid in a sealed envelope to serve as a sample offer, marked as such and intended for the body responsible for regulating public contracts for safekeeping. Failure to submit this sample bid will result in the inadmissibility of the bid of the candidate concerned, as soon as the bids are opened by the Tenders Board.

13. Opening of Bids

Bids shall be opened in two phases

The opening of the administrative documents and technical offers shall take place on 11/07/2026 At 1:30 PM by Internal Procurement Commission of the Publics Contracts of National Printing Press, sitting in the room of conference of National Printing Press, located at behind Ancien Palais Présidentiel.

Only the financial offers of the tenderers that obtained a **qualificative technical score of 80/1100 points**, shall be opened at 2 :30 PM by the same Tenders Board and in the same room on a date to be announced later after the publication of the technical evaluation results

Only bidders may attend this opening session or be represented by a single duly authorised person of their choice, even in the case of a group of enterprises.

Under pain of rejection, the documents required in the administrative file must be produced in originals or in copies certified as true by the issuing department or the competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations. They must be less than three (3) months old from the original date of submission of tenders or have been drawn up after the date of signature of the tender notice.

In the event of the absence or non-conformity of any document in the administrative file at the bids opening session after a period of 48 hours granted by the Board, the bid shall be rejected.

14. Evaluation criteria

14.1 Eliminary criteria

These include:

- Absence of the bid bond at the opening of bids;
- Failure to produce, beyond 48 hours after the opening of bids, a document in the administrative file deemed to be non-compliant or missing (except the bid bond);
- false declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- technical score less than 80/100 marks (referring to the qualification threshold of technical bids);
- failure to meet the mission leader profile : Certified Public Accountant (CPA) diploma 5Master4s degree in accounting, auditing and/or management), and at least 15 years of professional experience in Cameroun and in the sub-region ;
- absence of a sworn statement that it has not abandoned any contracts in the last three years
- absence of a quantified unit price in the Financial Bid
- Absence of an element of the financial offer (tender, BPU, DQE)
- Absence of the sample financial offer
- Absence of the Integrity charter dated and signed;
- Absence of the Commitment statement to comply with social and environmental clauses, duly filled and signed
- Absence of the contract initiated on each page, signed, dated and bearing the words « read and approved » ;
- Absence of the certificate of capacity of pre financing delivered by a bank of 1st order of an amount equal or more than on **fifteen million (15 000 000) CFA francs**.

14.2 Essential criteria

The so-called essential criteria are those primordial or key used to judge the technical and financial capacities

of candidates to execute the services or deliver the supplies subject of the invitation to tender. They shall be determined based on the nature and consistency of the services to be provided.

The procedures for validating a criterion based on the number of sub-criteria met should be formally specified. Technical bids shall be graded on 100 (one hundred) depending on the essential criteria for qualifying candidates which shall include, for example, the following:

a) Presentation of the offer : 05 points arranged as follows :

- Binding : 01 point
- Layout : 01 point
- Separation by coloured dividers : 01 point
- Readability : 02 points

b) the bidder's references in the provision of similar service : 45 points distributed as follows :

b.1 General experience : experience acquired in carrying out activities similar to those covered by the services (02 contracts executed during the 3 years preceding the submission deadline). Provide copies of the first and last pages of the signed contracts + final acceptance reports : 25 points distributed as follows :

° first contract worth at least twenty millions (20 000 000) CFA francs all taxes included + final acceptance reports : 15 points.

° second contract worth at least fifteen millions (15 000 000) CFA francs all taxes included + final acceptance reports : 10 points.

b.2 Specific experience in similar services : 20 points

Demonstrated ability to satisfactorily execute and substantially complete, as a service provider, at least two contracts for auditing services within the last three years, with a minimum value of twenty three million (23 000 000) CFA francs (including VAT) for each contract + final acceptance report or certificate of completion signed by the project owner. Similarity will be assessed based on physical size, complexity, methods/technologies, or other characteristics.

c) the proposed methodology in compliance with the ToR : 15 points distributed as follows :

c.1) planning or schedule for service delivery : 10 points

c.2) relevance of the methodology : 05 points

d) qualification and competence of experts : 20 points distributed as follows :

d.1) minimum qualification (diploma) : 10 points that is to say :

° For the mission leader (chartered accountant) : minimum of a Master's degree (bacc + 5) in accounting or management control : 03 points

° for the tax lawyer (expert tax lawyer) : minimum of a master's degree (bac +5) in tax law or corporate taxation : 03 points

° For senior auditors : minimum of Master's degree (bac +5) in auditing and/or management control : 03 points

° For the IT Specialist : minimum of a Bachelor's degree (bac +3) in computer science : 01 point.

d.2) Experience : 10 points distributed as follows :

° For the mission leader (chartered accountant) : at least 15 years of practicing the profession in Cameroon and the sub-region : 04 points

° for the tax lawyer (expert tax lawyer) : at least six (06) years of practicing the profession in Cameroon and in the sub-region : 02 points.

° For senior auditors : at least seven (07) years of practicing the profession in Cameroon and in the sub-region : 02 points.

8

° For the IT Specialist : at least six (06) years of practicing the profession in Cameroon and in the sub-region : 02 points.

e) **Comments and suggestions in the terms of reference : 05 points**

f) **Solvency and financial capacity : 10 points**

The minimum technical score is **80/100 points**

N.B :Any government worker listed among the staff of a bidder and who has not presented all the documents likely to justify his release from the Administration, shall be considered invalid

15. Award

The Project Owner shall award the contract to the bidder with the best evaluated bid based on a combination of technical, financial and/or aesthetic criteria.

16. Validity period of the offers

Bidders shall remain bound by their tender for ninety (90) days from the initial deadline for submission of tenders.

17. Further information

For any further information, tenderers should contact the Office of contracts of the National Printing Press, located behind the Ancien Palais Présidentiel, administrative center of Yaounde.

18. Fighting corruption and malpractices

To report corrupt practices, facts or acts, please call NACC on or send an SMS to 1517, or the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237673 20 57 25 et 699 37 07 48, or the ARMP.

[
Copies:

- Board of Directors of National Printing Press ;
- ARMP (for publication and archiving) ;
- Project Owner;
- Chairman of the Internal Procurement Committee of National Printing Press ;
- Notice Board/File.



Yaounde, the 08 JUL 2026

Oyono Bika
Pierre Nolasque